

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS209

présenté par
M. Dharréville et M. Monnet

ARTICLE 27 B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la création d'une nouvelle sanction financière à l'encontre de patients n'ayant pas honoré un rendez-vous médical. Outre les modalités de mise en oeuvre qui apparaissent très discutables, cette mesure ne repose sur aucune donnée précise justifiant cette nouvelle sanction financière.